

*Taxe d'accise—Loi*

Même si nous le voulions, il est impossible, dans beaucoup de régions canadiennes, de remplacer les transports publics par les transports privés. La moitié de notre population habite une ceinture qui va de Montréal à Sault-Sainte-Marie. Cette ceinture comprend peut-être de nombreux secteurs non peuplés, mais les automobilistes sont victimes de graves inégalités. Il me semble que si dans cette grande région nous désirons abaisser la consommation d'essence, nous devrions y parvenir en réduisant la taille des moteurs et non pas en détaxant les grosses voitures américaines d'importation comme l'a fait le gouvernement ontarien. Ce n'est pas là la façon d'économiser l'énergie. Il aurait beaucoup mieux valu faire bénéficier de cette mesure non pas les voitures américaines, mais les autres voitures étrangères de cylindrée inférieure à un chiffre donné. Cela nous aurait fait économiser l'essence, et aurait fait comprendre à l'industrie automobile nord-américaine l'intérêt qu'elle aurait à construire de petites voitures.

Je participe au débat parce que le ministre a dit avoir supprimé la taxe sur les bateaux à cause de l'intervention de 57 députés et de l'activité extraordinaire du député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Selon le ministre, c'est pour cette raison que la taxe a été supprimée. Le député de Kenora-Rainy River vient certainement de tendre l'oreille, car il vient d'une région où se trouvent de nouvelles collectivités minières, comme Ignace, avec, pour lieu d'habitation, de simples camps de roulottes, parce que l'agglomération ne s'est pas développée aussi vite que la mine, et où, par conséquent, les gens doivent franchir de grandes distances en automobile. Connaissant le député de Kenora-Rainy River comme je le connais, je suis certain qu'il déploie une activité extraordinaire pour obtenir un dégrèvement en faveur de ces travailleurs. Les gens d'Ignace lui ont certainement dit qu'il en coûte excessivement cher de faire la navette en automobile entre leur agglomération et la collectivité minière.

Il est comme ceux d'entre nous qui ne reçoivent pas beaucoup de demandes d'entreprises commerciales. S'il ne reçoit pas de demandes de concession spéciale, il reçoit par contre beaucoup de demandes d'égalité de la part des travailleurs qui doivent utiliser leur automobile pour affaires. C'est en effet le seul moyen de se rendre à son lieu de travail, lorsqu'il n'existe pas de transports en commun.

Je suis sûr que le ministre a entendu cinquante-sept demandes. J'espère que c'est le nombre fatidique et qu'il en tiendra compte, s'il ne peut supprimer la taxe de 10 cents. Je pense qu'il ne le peut pas. Je pense que le cabinet a décidé de rester ferme; mais, s'il ne peut supprimer la taxe, il fera peut-être une concession aux travailleurs capables de prouver qu'ils utilisent leur automobile pour se rendre à leur travail et en revenir. Il aiderait ainsi de nombreuses personnes qui habitent en dehors du Triangle d'or et des régions métropolitaines du sud du Canada.

J'espère que le ministre tiendra compte de ce groupe, oublié comme toujours. Je suis député depuis 18 ans et, avant mon arrivée à la Chambre, on demandait déjà—en fait on n'a jamais cessé de demander—que le régime fiscal favorise les travailleurs en leur accordant des exemptions pour leurs outils et d'autres concessions. On ne l'a fait que tout récemment. A mon avis, le ministre accordera éventuellement une exemption de ce genre aux travailleurs. Ils ne veulent pas d'exemption pour se rendre à l'église le dimanche. Ils n'en veulent pas pour une raison frivole.

Dans toutes les régions isolées du nord de l'Ontario, surtout la mienne, l'automobile n'est pas un luxe, mais une

nécessité. Les gens ne s'en servent pas comme d'un hors-bord ou d'une motoneige. Ils ne s'en servent pas pour leurs loisirs ou par plaisir. Ils s'en servent pour travailler et cela fait partie de leurs dépenses.

J'espère que lorsque la Chambre se formera en comité, le ministre prendra la décision extraordinaire de prévoir, en plus des exemptions actuelles, une exemption pour les travailleurs qui sont prêts à fournir des pièces justificatives signées par leur employeur pour indiquer qu'ils se sont servis de leur automobile pour leur travail. Le ministre consentira assurément à accorder cette petite concession aux travailleurs canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Madame l'Orateur...

**Mme Holt:** Rosemary, où es-tu?

**M. Broadbent:** Aucun instrument de la politique gouvernementale ne révèle aussi bien l'esprit d'un parti politique qu'un budget et rien ne peut mieux révéler l'état d'esprit du parti libéral qu'un budget libéral présenté par un gouvernement majoritaire. Le budget présenté par le ministre des Finances (M. Turner) révèle mieux quels intérêts le gouvernement sert et dessert dans sa gestion des affaires du pays.

Le budget comprend trois parties principales et je parlerai de celle dont nous discutons ce soir dans un instant. Le budget apporte un changement fondamental au règlement de l'assurance-chômage; on pourrait dire qu'il est nécessaire de les y apporter en ce qui concerne les prestations et le financement. On pourrait peut-être trouver un terrain d'entente là-dessus.

**Mme Holt:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** J'invite l'honorable représentante, qui parle tellement assise, à participer au débat plus tard.

Il fut un temps où nous avions un député de Vancouver-Kingsway...

**Mme Holt:** L'opposition ne compte qu'un femme en face.

**M. Broadbent:** ... qui donnait non seulement de la voix, mais aussi des idées, et j'ai hâte que cela se produise de nouveau.

● (2110)

J'allais dire que les changements qu'on entend apporter à l'assurance-chômage tendent entièrement à surcharger davantage les gens à revenu moyen et faible, comme c'est le cas pour la taxe d'accise que nous débattons ce soir. Les changements prévus au financement des programmes de soins médicaux et d'hospitalisation, qui, parmi les mesures budgétaires, sont peut-être les plus cruciaux dans leurs répercussions à long terme pour le Canada, toucheront aussi profondément les gens à revenu moyen et faible de façon disproportionnée par rapport à la classe à revenu supérieur. Ces changements toucheront les provinces pauvres du Canada de façon disproportionnée par rapport aux provinces riches, tout comme la taxe d'accise. Tout cela est l'œuvre de ce grand parti libéral qui gouverne le Canada depuis si longtemps.